

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0049197

Optique *U415U* Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : *4887* Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *KITIRI*

AMINA

Date de naissance : *31-01-58*

Adresse : *Habituelle*

Tél. : *06.66.93.86.26* Total des frais engagés : *100000* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : *16/01/2010*

Nom et prénom du malade : *AMINA KITIRI*

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *HTA*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : *Anoxie*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements *sous pli confidentiel* à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *DR AL ALLAÏ BEN ABDELLAH*

Le : *16/01/2010*

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/2016	C		200 Dhs	
Colique			30 Dhs	Dr. Abdellatif ACHIBET Praticien-Echographiste Boujdour, Quartier Fida - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Lamris صيدلية لامري Dr : MAHHOUTI Aouatif د : مهويتى عواديف Lot Dalia Lamris X : 05 38 62 91 15 - Agbala	18/07/20	218 N

Lot Dalia Lamris
x : 05 38 62 91 15 - Agbala
INPE : 082099132

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

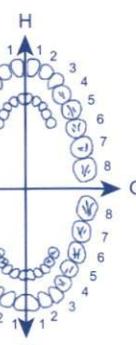
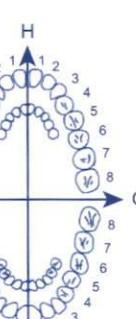
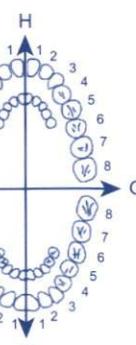
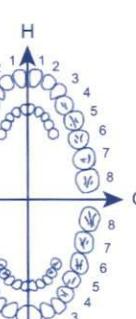
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan des

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur Abdellatif ACHIBET

Omnipraticien

Diplômé de la faculté de médecine
de Casablanca.

Ex-Médecin à la base Militaire des
Forces Royales de l'Air à
Marrakech.

Ex-Médecin chef du C.S.U Nouvelle
Médina (Jmiaâ) de
la préfecture médicale
derb sultane El-Fida.

Diplômé en :
Échographie clinique
Fertilité et stérilité

الدكتور عبد اللطيف اعشياني

خريج كلية الطب بالدار البيضاء

اعشياني مابق بالقاعدة الجوية للقوات

المملكة المغربية ببرلمش

اعشياني رئيس مابق بالمركز

الصحرى للمدينة الجديدة (الجديدة)

المملة للكمية لدرب السلطان-الفداء

حاصل على دبلوم في :

ـ علاج المقم عند الرجال

ـ النساء

ـ الفحص بالصدى

Fix : 06 36 62 81 15 - Agnbel
Lot Dallez Lamsa
Dr. MAHHOUTI Aouane
Pharmacie Lamsa

ORDONNANCE:

Casablanca, Le:.....

18 /7/2020
Z

Nom et prénom:

H. kTIR

A m/s

x 3 unit

① Artemon 5/6
14/11/

② Taneluz
Agel/

③ loewle 3/8
9/11/

④ Eukam 2-2-2

AS

AS

5 unit

Abbassides
A.Rue 6, Hay Boujdour - Casablanca
Dr. AL ACHIBET H. Aouane
Fix : 05 22 80 62 49

Dr. AL ACHIBET H. Aouane
Fix : 05 36 62 81 15 - Agnbel
Lot Dallez Lamsa
Pharmacie Lamsa
Casablanca, Le:.....

4 Rue 6, Hay Boujdour, Quartier Abbassides, Casablanca EL-Fida Tel.0522806249

4، زقة 6، حي بوجدون، العباسين (قرب) صيدلية محمد الخامس، الفداء - الدار البيضاء، الملف: 0522806249

Cabinet_achibet@yahoo.fr

82.10

Index 20
Agel



218. 10

Arribadas - El Tida - Casablanca
Carteret - El Tida - Casablanca
D. Abdellah (Tunisia)
Tunisia
A.R.L.E.S. / I.U.P. BaulTour Carteret

3 4 2 0 /
0 2 . 8 1 9 8
9 1 , 0

٩١٥٥

- التهاب الزائدة الدودية

- انسداد الأمعاء

7. الآثار الجانبية

مثل أي دواء، يمكن لهذا الدواء أن يسبب عند بعض المرضى في آثار جانبية غير مرغوب فيها.

ليس هناك أي تأثير جانبي في حال احترام الجرعة. حتى في حالة العلاج الطويل المدى، ليس هناك أي تأثير على التوازن بين الفيتامين K، الماء والأملاح المعدنية.

ومع ذلك الجرعات العالية جداً يمكن أن تحدث خللاً في التوازن الإلكتروني.

8. تحذيرات خاصة واحتياطات استثنائية للاستعمال

الجرعة الالزامية للحصول على تأثير أكيد قد تختلف من فرد لأخر، حدوث الإسهال هو علامة على تجاوز الجرعة.

لا ينبغي أخذ أوكاربون لفترة طويلة من الزمن أطول من 2-1 أسبوع دون وصفة طبيب.

قد تنقص الفعالية عند المعالجة دون انقطاع على المدى الطويل. أوكاربون ليس عالماً لفقدان الوزن.

يمكن وصف أوكاربون أثناء فترة الحمل والرضاعة وذلك تحت وصفة الطبيب.

في حالة الشك، فمن الضروري أن تطلب الاستشارة من طبيب أو الصيدلي.

9. التفاعلات

تجاوز جرعة أوكاربون يمكن أن يسبب نقص بوتاسيوم الدم مما يولد زيادة في تأثير جlikوسيدات القلب.

لتتجنب التفاعلات المحتملة بين عدة دوائية، يجب إخبار الطبيب أو الصيدلي بأي علاج آخر موازي

10. الاستعمال أثناء فترة الحمل والرضاعة

يمكن أخذ أوكاربون أثناء الحمل والرضاعة وذلك تحت وصفة الطبيب لا بد من استشارة الطبيب أو الصيدلي قبل أخذ أي دواء

11. الآثار الممكنة للعلاج على القدرة على القيادة أو استعمال بعض الآلات

بدون موضوع

12. الأعراض والاحتياطات الالزامية في حال الجرعة الزائدة

45,00

LAEVOLAC® Solution buvable

Veuillez lire attentivement cette notice car elle contient des informations importantes pour vous.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien.

Si les symptômes s'aggravent ou persistent consultez un médecin.

COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

La substance active est :

lactulose 10,00 g sous forme de solution de lactulose à 50% (m/m) par 15 ml de solution ou par sachet-dose.

FORME PHARMACEUTIQUE

Solution buvable en boîtes de 10 et 20 sachets-doses de 15 ml et en boîtes de 1 flacon de 200 ml ou de 500 ml.

CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

LAXATIF OSMOTIQUE

DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

LAEVOLAC® est indiqué dans le traitement symptomatique de la constipation.

Il peut également être prescrit dans le traitement de l'encéphalopathie hépatique (affection cérébrale liée à une maladie du foie).

ATTENTION !

DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT

Ne pas prendre LAEVOLAC®, solution buvable en cas de :

- certaines maladies de l'intestin et du côlon, telles que rectocolite, maladie de Crohn, occlusion intestinale,
- douleurs abdominales (douleurs du ventre),
- régime sans galactose.

EN CAS DE DOUTE IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPECIALES

Une utilisation prolongée dans le cadre du traitement de la constipation est déconseillée.

Constipation occasionnelle.

Elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (voyage par exemple). Le médicament peut être une aide en traitement court. Toute constipation récente inexpliquée par le changement du mode de vie, toute constipation accompagnée de douleurs, de fièvre, de gonflement du ventre doit faire demander l'avis du médecin.

Constipation chronique (constipation de longue durée)

Elle peut être liée à deux causes :

- soit à une maladie de l'intestin qui nécessite une prise en charge par le médecin,
 - soit à un déséquilibre de la fonction intestinale dû aux habitudes alimentaires et au mode de vie.
- Le traitement comporte entre autre :
- une augmentation des apports alimentaires en produits d'origine végétale (légumes verts, crudités, pain complet, fruits ...);
 - une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits ;
 - une augmentation des activités physiques (sport, marche ...);
 - une réduction du réflexe de défécation ;
 - parfois, l'adjonction de son à l'alimentation.

Cas particuliers de l'enfant.

Chez l'enfant le traitement de la constipation est basé sur des mesures d'hygiène de vie et de diététique : notamment utilisation de la bonne quantité d'eau avec les poudres de lait infantiles, alimentation riche en produits d'origine végétale, adjonction de jus de fruits.

NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.